



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/683
S/17498

26 septembre 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 34, 35 et 72 de l'ordre du jour
QUESTION DE NAMIBIE
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 26 septembre 1985, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent par intérim du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le texte de la déclaration, faite le 20 septembre 1985, par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, condamnant l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 34, 35 et 72 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint,

(Signé) LE KIM CHUNG

ANNEXE

Déclaration publiée à Hanoï le 20 septembre 1985, du porte-parole du
Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du
Viet Nam condamnant l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola

Après s'être livré à des actions de commando et à des incursions armées, et après avoir concentré des dizaines de milliers de soldats le long de la frontière namibo-angolaise, le régime raciste d'Afrique du Sud a envoyé, pendant plusieurs jours consécutifs, des unités mobiles sous escorte aérienne qui ont pénétré jusqu'à 190 km à l'intérieur du territoire angolais. Les forces d'invasion ont attaqué de vastes zones et causé de lourdes pertes en vies humaines et en biens au peuple angolais.

Cet acte criminel prouve une fois de plus que l'administration sud-africaine poursuit sa politique d'agression impudente contre l'indépendance et la souveraineté de l'Angola, contrevenant grossièrement au droit international et défiant effrontément l'opinion publique des Etats africains, des pays non alignés et des forces éprises de paix dans le monde entier.

Cet acte d'agression de l'Afrique du Sud vise également à aider ce mouvement aux abois qu'est l'UNITA et ses hommes de main réactionnaires à s'opposer à la révolution angolaise et à empêcher les Etats de première ligne de soutenir la juste lutte menée par le peuple namibien sous la direction de la SWAPO.

Le peuple vietnamien et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam condamnent vigoureusement cet acte d'impudente agression commis par les autorités sud-africaines contre la République populaire d'Angola et exigent fermement qu'elles mettent immédiatement fin à ces agissements et qu'elles respectent l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola.

Le peuple vietnamien réaffirme une fois encore sa solidarité militante avec le peuple angolais frère et son plein appui à la lutte qu'il mène contre l'agression et pour la défense de son pays.
